



Constantine, capitale de la culture arabe
Un programme riche à partager

Page 13

35^e anniversaire du printemps berbère
Vaste menu de célébration à Tizi Ouzou

Page 13

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3540 - Jeudi 16 avril 2015 - Prix : 10 DA

Cour de Boumerdès

Le maire de Timezrit, 23 élus et entrepreneurs devant le juge

Page 24

Université/Débrayage des enseignants du supérieur

Suivi mitigé au deuxième jour de grève

Page 4

Al-annbar, la mère des batailles

Par Mohamed Habili

Il a fallu que Tikrit soit repris des mains de l'Etat islamique pour qu'il devienne clair pour tout le monde qu'il y a loin de la province de Salaheddine à celle de Ninive, non du fait de la distance qui les sépare mais de ce que bien des positions restent à enlever avant de pouvoir marcher sur Mossoul en vue de sa libération. Si à Salaheddine, l'Etat islamique s'est retranché dans Tikrit, la capitale de la province, il en sera différemment à Al-annbar, qu'il tient dans une large mesure, et où il a réparti ses forces sur plusieurs points. C'est dans Al-annbar qu'il a vu le jour, plus précisément à Al-falloudja, première ville conquise par lui, son berceau et son bastion, sa capitale originelle. C'est à la façon dont il la défendra, ainsi qu'Al-ramadi, qu'on saura si vraiment il a été chassé de Tikrit, ou s'il a choisi de l'évacuer pour s'arc-bouter sur des positions où il s'estime à même de refouler l'avancée des forces irakiennes, tout en résistant aux frappes aériennes de la coalition menée par les Etats-Unis. Toujours est-il que c'est là, à Al-annbar, que se joue la véritable partie, celle dont dépend la libération de l'Irak, et jusqu'à un certain point aussi la libération de la Syrie, de l'emprise de l'Etat islamique. Selon toute apparence, c'est là que se tiendra la mère des batailles, non à Mossoul, même si celle-ci sera sans doute âprement défendue par l'Etat islamique. *Suite en page 3*

Dossier

Amara Benyounès explicite l'instruction sur la vente d'alcool

«La manipulation de lobbies» dénoncée

● Les boissons alcoolisées : activité «honteuse» et opportunisme politique

Lire pages 2 et 3



Ph > D. R.

Les nouvelles modalités d'exercice en vigueur
Du nouveau pour les concessionnaires automobiles

Page 5

Elles exigent plus d'espace
Les familles productrices montent au créneau

Page 4

Dossier

Enquête

Les boissons alcoolisées : activité «honteuse» et opportunisme politique

■ Tout ce qui est lié à l'alcool est une activité agricole et commerciale considérée comme «honteuse». Gérée par la bande et dans une quasi clandestinité administrative et technique, elle n'échappe pas à de régulières remontées politiques fiévreuses, très souvent opportunistes et qui acculent les pouvoirs publics à des postures politico-administratives qui brisent tous les efforts de régulation mis en œuvre.

Par Farid Benouafa

Dans la loi de finances complémentaire 2008, l'Etat avait levé le monopole exclusif sur l'importation, la production, la vente et le commerce de l'alcool en Algérie. Karim Djoudi, ministre des Finances de l'époque reconnaissait que les services des alcools de l'Etat étaient dans «l'incapacité de répondre aux besoins des opérateurs économiques» et que la mesure prise permettait de «mettre fin aux difficultés d'approvisionnement régulier de l'alcool». La condition à respecter était l'obtention d'un agrément de l'administration fiscale et la souscription à un cahier des charges fixé par le ministère des Finances.

Les partis islamistes ont, à l'époque, largement rué dans les brancards. Le MSP, alors membre de l'alliance présidentielle, considérait que la mesure allait à l'encontre des principes de la religion. Le parti islamiste avait déjà déposé, vers la fin 2006, une proposition de loi relative à l'interdiction de l'importation et de la production des boissons alcoolisées. La proposition de loi a été soumise au vote et n'avait obtenu que 30 voix. Le refus de la majorité du Parlement à adopter la loi avait été vécu comme une gifle par les partis d'obédience islamiste représentés au Parlement. Plus dans l'opposition, En Nahdha jugeait que la mesure était anticonstitutionnelle, du fait qu'elle n'obéissait pas aux articles 2 et 9, alinéa 3, de la Constitution selon lesquelles: «L'Islam est la religion de l'Etat» et «les institutions interdisent les pratiques contraires à la morale islamique et aux valeurs de la Révolution et de Novembre».

Le souci de régulation du marché, à la base de la mesure prise en 2008, avait déjà été annulé par une mesure prise par le ministre du Commerce de l'époque, le militant MSP El Hachemi Djaaboub, qui a vite fait de réagir à l'échec cuisant de la proposition de loi de son parti, en prenant une mesure qui à défaut, de paralyser le marché l'a complètement jeté dans l'informel. La décision, légalement contestable, a été prise en 2006, au retour d'une visite d'inspection à Sétif, décrétait que «de-sormais, l'activité de distribution au stade de gros de boissons alcoolisées est soumise à autorisation des directions (de wilaya) de la réglementation et de l'administration générale (Drag)». Le ministre du Commerce fait ordonner au directeur du Centre national du registre du commerce (CNRC) d'«appliquer strictement» cette



PHOTO: R.

économique, se pare de mysticisme, d'austérité au nom de la chariâa».

La reculade de Sellal, qui vient de suspendre la mesure Benyounes est plus à interpréter comme une décision politique qui passe selon bon nombre d'observateurs pour une concession aux pressions islamistes. D'un point de vue purement économique, la décision de Amara Benyounes n'a pas déclenché de ruée vers le CNRC. Les demandes, très minimes, qui se sont faites dans des wilayas dites conservatrices, qui se sont pourtant accommodées de l'existence de réseaux informels ont certes déclenché de faibles mouvements de protestation. En collaboration avec les walis, les services du ministère du Commerce avaient mis en place des mesures de «salubrité publique» sur l'emplacement des grossistes. Ce qui semblait calmer les ardeurs de la société civile, mais moins celles des activistes politiques et des pontes de la vente informelle. Sur l'année écoulée, moins d'une centaine de commerçants ont demandé une inscription dans l'activité, dont près du quart dans des wilayas sans problèmes et plus des trois quarts dans le nord du pays, plus tolérant semble-t-il au commerce de boissons alcoolisées.

La réaction du Premier ministre a fait réagir les parties qui adhéraient à la mesure Benyounes, qui lui reprochait son manque de fermeté dans le respect de la loi et de l'ancrage juridique. Tout comme ils pointent cette annulation comme un soutien à l'informel et à la corruption. De l'autre côté, les activistes islamistes n'ont pas sauté de joie. Leur objectif est de supprimer purement et simplement l'alcool dans le pays.

De toute évidence, la consommation de boissons alcoolisées va continuer dans la clandestinité imposée autant par les tabous sociaux que par des mesures administratives anti-commerciales prises par le gouvernement de manière opportuniste ou démagogique. Selon les données existantes, elle se serait stabilisée, ces dernières années, autour de deux millions d'hectolitres. La production est assurée par une dizaine d'opérateurs locaux, alors que 10% de la demande sont fournis par les importateurs. La stigmatisation du commerce de l'alcool, qui est bien différent de celui de sa consommation du point de vue de la santé publique, est une solution qui va juste «légaliser» l'informel.

F. B.

nouvelle mesure. Les responsables des antennes locales du CNRC, les walis et les services de sécurité se lancent dans une grande opération de «mise en conformité et de régularisation», visant les grossistes, et par extension, les détaillants des vins et liqueurs. Les fermetures administratives se multiplient sur la base d'un texte de loi datant d'avril 1975.

Près de 10 ans après, l'actuel ministre du Commerce, Amara Benyounes, décide d'annuler la mesure Djaaboub et rétablit l'esprit et la lettre de la loi. Il aura répondu, longtemps après, aux attentes des opérateurs qui jugeaient que la mesure Djaaboub était «illégal dans le fond et dans la forme» arguant que les activités dites «réglementées» sont régies par le décret exécutif du 18 janvier 1997. «Celui-ci stipule que celles-ci doivent faire l'objet d'un décret exécutif qui est du ressort exclusif du seul chef du gouvernement et non du directeur du CNRC». Le président de l'Association algérienne des producteurs de boissons, APAB, avait déclaré que la démarche ministérielle «ne repose sur aucun fondement légal avéré. La référence juridique pour imposer à tous les exploitants (anciens ou futurs) l'obtention d'une licence d'exploitation auprès de la Drag, en l'occurrence le décret 75-59 du 24 avril 1975 relatif à la réglementation des débits de boissons, traite uniquement de l'activité de détail».

«A l'évidence, il s'agit soit d'une interprétation erronée du texte soit d'une application destinée à couvrir et à justifier une décision à caractère administratif émanant du ministère du Commerce», indiquait une étude interne à l'APAB. L'application de la décision de M. Djaaboub a perturbé en aval, estiment les concepteurs de l'étude, l'activité de production. C'est en effet la pagaille dans toute la filière des boissons alcoolisées. Détaillants, grossistes, semi-grossistes, importateurs et producteurs ont été directement ou indirectement touchés par cette soudaine restriction. Djaaboub est resté sourd à toutes les interpellations des opérateurs de la filière.

C'est Amara Benyounes qui a dégrappé le mécanisme en informant, le 19 février dernier, le Centre national du registre du commerce (CNRC), que l'autorisation préalable imposée par l'instruction n°88 du 30 janvier 2006 de son prédécesseur, Hachemi Djaaboub (MSP), n'était plus de mise pour «l'exercice de l'activité du commerce de gros des boissons alcoolisées» et ce, au même titre que d'autres mesures prises dans le cadre d'un toilettage des textes réglementaires en vigueur. Le ministre a même rappelé que l'IGF, dans son dernier rapport, a pointé du doigt le ministère du Commerce concernant cette instruction.

Le ministre a rappelé, dans une des rares occasions qui lui ont été données pour expliquer

sa mesure, que d'autres instructions «illégal», comme celle relative aux centrales d'achat, au registre du commerce qui doit être refait tous les deux ans pour les importateurs et celle relative à l'étiquetage en langue arabe qui doit se faire uniquement à l'étranger avaient été annulées.

La mesure a déclenché une campagne médiatique sans pareille contre Benyounes par les télévisions privées et certains activistes islamistes, qui pour une fois ont convergé avec les intérêts de tous les acteurs de l'informel, qui représente près de 70% du marché des boissons alcoolisées. Il est clair que cela représente des sommes pharaoniques qui échappent au fisc, et des milliers de produits qui circulent loin de tout contrôle qualité.

Pour mémoire, l'APAB est le seul partenaire qui est monté au front à côté d'Amara Benyounes pour défendre la mesure par ce dernier. Aucun des partenaires qui se sont impliqués à l'époque n'a pointé le bout de son nez. Pas même le FCE, dont le président de l'époque décriait la démarche incohérente de Djaaboub. Réda Hamiani, président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), notait que la mesure illustrait le fait de «deux Algérie qui s'affrontent». Pour lui, il s'agissait d'un «retour en force du projet islamiste au détriment du projet républicain». «Par ces mesures, concluait le président du FCE, l'Etat sacrifie la logique

Dossier — Amara Benyounès explicite l'instruction sur la vente d'alcool.

«La manipulation de lobbies» dénoncée

■ «Depuis que je suis au ministère, je travaille à annuler toutes les instructions qui n'étaient pas légales, dont celle-ci. Je ne suis pas un religieux ou un imam, je suis ministre de la République. Ce qui est important pour moi est ce qui est légal ou illégal aux yeux de la loi», a-t-il lâché. Par ailleurs, Benyounès assure que l'activité de vente d'alcool est réglementée comme partout dans le monde, même avec cette instruction.

Par Meriem Benchaouia

Le ministre du Commerce, Amara Benyounès a confirmé, hier, le gel de son instruction sur la vente d'alcool. «Le Premier ministre, pour apporter de l'apaisement a gelé (cette instruction)», a-t-il déclaré sur les ondes de la Radio nationale. Du marché des boissons alcoolisées, à propos duquel s'écrit-il, «j'ai été victime d'un lynchage médiatique hallucinant», Amara Benyounès relève qu'il y a eu «beaucoup de manipulation» sur ce sujet expliquant que sa décision d'introduction d'une licence de vente de ces produits visait à réglementer un commerce soumis, lui aussi, à l'informel. Il a tenu à rappeler le contexte de cette affaire et dénoncé «la manipulation de lobbies». «Depuis que je suis au ministère, je travaille à annuler toutes les instructions qui n'étaient pas légales, dont celle-ci. Je ne suis pas un religieux ou un imam, je suis ministre de la République. Ce qui est important pour moi est ce qui est légal ou illégal aux yeux de la loi», a-t-il lâché. Par ailleurs, Benyounès assure que l'activité de vente d'alcool est réglementée comme partout dans le monde, même avec cette instruction. Le ministre du Commerce affirme avoir été victime «d'un lynchage médiatique hallucinant» qui obéit à un «objectif politique et mafieux».

Des licences d'importation pour mettre de l'ordre

Le ministre du Commerce a



PH. S. S. / A. A.

également défendu le retour vers les licences d'importation et d'exportation. «L'objectif est la transparence et non la discrimination», selon lui. «La liberté de commerce restera un principe fondamental», assure-t-il. «Nous n'avons pas l'intention d'interdire aux Algériens de consommer des bananes ou du kiwi, ce qui nous importe c'est de rationaliser et d'assainir nos importations», a-t-il affirmé. Faisant part d'opérateurs économiques «loyaux, travaillant dans la légalité» et n'ayant donc rien à craindre des dispositions visant à organiser le commerce extérieur, en particulier, il relève la présence parmi eux de puissants lobbies, s'adonnant à des activités malhonnêtes dont le phénomène de

la surfacturation n'est pas la moindre des activités. Il estime que l'introduction, prochaine de licences d'importation, «qui devra, au préalable, être entérinée par l'APN», contribuera à assainir le marché en assurant sa transparence, «autant pour ce qui concerne la qualité que la conformité des produits importés». Il assure que les licences permettront de remettre de l'ordre, «parce que, déclare-t-il, elles obligeront, désormais, les opérateurs à se conformer à une liste préalable des marchandises qui y seront soumises. Pour poursuivre le débat sur ce projet, le ministre du Commerce annonce une rencontre, la semaine prochaine, entre son département, les orga-

nisations patronales et l'UGTA, «afin de parvenir à un consensus».

Commentant, d'autre part, l'emprise tentaculaire de l'informel sur le marché, Amara Benyounès considère que celui-ci est devenu «problématique», en ce sens qu'il représente, aujourd'hui, une menace pour l'économie nationale. Amené, par ailleurs à donner son appréciation sur les récentes descentes de police au niveau des marchés parallèles de devises, il signale que ceux-ci existent «depuis de nombreuses années», ajoutant que la question fait l'objet d'une réflexion au sein du gouvernement «pour lui trouver une solution».

Retour du crédit à la consommation

De la décision attendue de réintroduire le crédit à la consommation, l'invité signale que celle-ci après avoir été validée, en septembre, par la tripartite, devrait prendre effet incessamment. Il tient à préciser, cependant, que ce type de crédit concernera exclusivement les produits fabriqués en Algérie. Appellant les consommateurs à faire preuve de «patriotisme économique», il annonce qu'une campagne visant à encourager la consommation du produit algérien, «lorsqu'il est compétitif en prix et en qualité», sera lancée à partir du 26 avril.

«On va adopter le décret relatif au crédit de la consommation, le principe retenu pour tout ce qui est produit ou assemblé en Algérie. Nous sommes dans les temps», précise-t-il. **M. B.**

Commerce

Les importations conditionnées «par les normes et les licences»

La gestion des importations va se faire à travers l'élaboration de normes et l'instauration des licences d'importation tout en se conformant aux règles du commerce international, a indiqué le directeur général du commerce extérieur auprès du ministère du Commerce, Lyès Ferroukhi, dans un entretien accordé à l'APS. «Il s'agit de mesures restrictives autorisées et même recommandées par le commerce international pour défendre les intérêts du consommateur ou ceux de l'économie nationale», poursuit-il. A ce propos, il affirme qu'il est «tout à fait légitime de prendre des mesures pour équilibrer la balance commerciale ou la balance de paiements du pays lorsqu'elles sont déséquilibrées ou trop déficitaires». A propos des normes, le même responsable avance que l'application de ces dernières interdira l'importation des produits qui ne répondent pas aux exigences qui seront arrê-

tées par les différents départements ministériels et les autres organismes concernés, y compris l'entreprise algérienne.

Le marché algérien «ne sera plus ouvert à n'importe quel produit»

Les critères de normes et licences, selon lui, vont permettre non seulement de protéger la santé publique et la production nationale mais aussi de rationaliser les importations. «A travers ce mécanisme, le marché algérien ne sera plus ouvert à n'importe quel produit. Ces normes protègent et rationalisent à la fois», soutient-il. Pour Ferroukhi, si le pays est tenu de faire appel aux marchés extérieurs pour importer les produits nécessaires pour répondre aux besoins économiques et sociaux, «l'idée est de faire en sorte que l'appareil de production national puisse

répondre de plus en plus à la demande du marché national grâce aux investissements». Dans ce sens, il explique que le développement de la production nationale sera protégé à travers ces mesures liées aux normes et aux licences d'importation. Questionné sur les catégories des produits qui vont faire l'objet des licences d'importations prévues par un projet de loi, le directeur des accords bilatéraux auprès du même ministère, Saïd Djellab, répond que la catégorie et les quantités des marchandises concernées seront déterminées en fonction des concertations déjà engagées avec les entreprises algériennes. Il précise aussi que c'est une commission interministérielle qui sera chargée de délivrer ces licences. Ce dispositif, qui constitue un instrument de régulation et de rationalisation utilisé par tous les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

est basé sur des principes tels que la transparence, la non-discrimination entre les opérateurs ainsi que des délais de délivrance fixés par la loi pour éviter toute lenteur bureaucratique, rappelle-t-il. Les licences automatiques concerneront les autorisations techniques comme le certificat vétérinaire ou phytosanitaire ou autre autorisation que l'importateur doit présenter au niveau des dédouanements. L'objectif de ces dernières est de protéger la santé humaine, animale, végétale et l'environnement: «C'est surtout pour la conformité par rapport aux lois algériennes», soutient Djellab. Les licences non automatiques répondent aux considérations économiques pour rationaliser et réguler les importations et aussi protéger la production nationale. Selon ses précisions, les licences non automatiques vont encadrer le contingent tarifaire qui va être instauré. **Chakira Bidaoui/APS**

LA QUESTION DU JOUR

Al-annbar, la mère des batailles

Suite de la page une

À la veille de ces opérations décisives, le Premier ministre irakien, Haider Labadi s'est déplacé à Washington pour une meilleure coordination avec les Américains. C'est que le pouvoir irakien ne peut plus se permettre de battre en retraite comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises. Un recul de ses forces, à un endroit ou à un autre dans Al-annbar, et il peut être contraint d'abandonner le terrain reconquis, de céder Tikrit à nouveau, ce qui serait catastrophique pour la suite des événements. L'armée irakienne ne peut plus reculer sans se désintégrer. Toute difficulté rencontrée dans sa montée vers Mossoul met du même coup à l'épreuve sa cohésion interne. Les milices chiites qui ont participé à la libération de Tikrit, mais qui l'ont aussi retardée, puisque les Américains ont vers la fin conditionné à leur retrait des premières lignes la poursuite des frappes sur les positions fortes de l'Etat islamique, ont été remplacées par des milices sunnites à la veille de la bataille. La victoire dans la province d'Al-annbar dépend peut-être davantage de leur loyalisme au cours des opérations que de la puissance de feu ou de la tactique mise en œuvre par l'état-major irakien. Ce dont il faut se garder n'est pas seulement en face, de l'autre côté de la ligne de front. Il avance sous le drapeau irakien mais c'est pour la victoire de la bannière noire de Daech qu'il peut se tenir prêt à se sacrifier. Quelques coups portés dans le dos des premières lignes de l'armée irakienne pourraient suffire à déstabiliser celle-ci, à inverser sa marche, à la faire avancer à reculons. En un mot comme en cent, il en sera en premier lieu du sort de la bataille qui s'annonce de ce que comptent en faire les tribus d'Al-Annbar. Si celles-ci sont vraiment déterminées à en finir avec Daech, elles resteront loyales à Bagdad, et la victoire sera assurée. Mais qu'une fois de plus elles préfèrent la domination de Daech à celles des chiites, ce qu'elles ont fait par le passé, et c'est le reflux, peut-être même la débâcle, quel que soit par ailleurs l'appui aérien apporté par la coalition.

M. H.

Béjaïa

Les corps communs ont marché pour «la dignité»

PLUSIEURS CENTAINES

de travailleurs ont répondu à l'appel à la marche lancé par la coordination des syndicats composée du Snapap, SNCOPEN, SNTFP et Snitap et représentant les corps communs,

ouvriers professionnels, et agents de sécurité, de plusieurs secteurs dont l'éducation, l'université, la formation professionnelle, la culture, la santé, les collectivités

locales, qui pour rappel, sont en grève de deux jours.

Les manifestants ont arboré des banderoles sur lesquelles sont inscrits des slogans comme «Pour l'abrogation officielle de l'article 87 bis», «Halte à la misère», «Pour un salaire digne», «Stop à la contractualisation et à l'exploitation»,... Un rassemblement a été observé devant le siège de la wilaya

où les amateurs de l'action sont intervenus pour dénoncer les promesses non tenues par les pouvoirs publics, relevant, par ailleurs, la situation dans laquelle vivent ces catégories de travailleurs, tout en rappelant les revendications de la coordination qui a exprimé son refus catégorique de voir les allocations familiales révisées à la baisse. Les organisateurs ont exigé de vive voix «un décret d'application de l'abrogation de l'article 87 bis, la révision des statuts particuliers, une augmentation conséquente des salaires ou un salaire selon le pouvoir d'achat, l'application du décret présidentiel n°14-266 du 28/09/2014 et la révision de la classification des catégories selon les articles 89-224 et 89-225, l'intégration des contractuels». Par ailleurs, une plate-forme de revendications a été remise aux autorités de wilaya. A noter que le taux de suivi de la grève est plus important que le premier jour avec l'entrée en lice des corps communs affiliés à la Fédération des travailleurs de l'enseignement supérieur, placée sous la coupe du Snapap.

H.C.

Université/Débrayage des enseignants du supérieur

Suivi mitigé au deuxième jour de grève

■ L'appel à une grève de trois jours lancé par le Cnes a eu un écho favorable dans les régions de l'Ouest, tandis que le mouvement a été faiblement suivi ou dans le reste des régions du pays. Ce sont comme à chaque mouvement de protestation, les chiffres exacts qui manquent le plus.

Par Yasmine Ayadi

L'appel à une grève de trois jours lancé par le Cnes a eu un écho favorable dans les régions de l'Ouest, tandis que le mouvement a été faiblement suivi ou dans le reste des régions du pays. Ce sont comme à chaque mouvement de protestation, les chiffres exacts qui manquent le plus.

Face à des tutelles qui minimisent toujours les taux de suivi des grèves, des organisations qui applaudissent fort «l'écho favorable» de leurs appels à la contestation. Entre ces deux versions, la vérité balance et c'est le cas pour l'appel à la grève lancé par le Conseil national des enseignants universitaires (Cnes). Tandis que les initiateurs parlent d'une grande paralysie des campus à l'échelle nationale, le suivi est en effet mitigé puisque la majorité des universités ont fonctionné normalement hier et avant-hier. Dans sa déclaration faite à la presse, le coordinateur national de cette entité syndicale, Rahmani Malek, a fait savoir que «le mouvement a eu un écho favorable de la part des enseignants, lesquels ont paralysé l'ensemble des établissements universitaires». «Toutes les universités ont suivi le mot d'ordre de 3 jours à l'échelle nationale», a-t-il précisé. Ce constat positif ne concerne par ailleurs que quelques universités de l'Ouest notamment, puisque dans d'autres régions, les universités ont fonctionné normalement. C'est en tout cas ce que nous avons constaté au niveau



Ph/E. Sorayef/A.

de la capitale et d'autres wilayas avoisinantes comme c'est le cas de Béjaïa, Constantine, Boumerdès, Tizi Ouzou... A Oran, Mostaganem, Tlemcen, Sidi Bel-Abbès ou Mascara, le mot d'ordre du Cnes a été suivi par une partie des enseignants de plusieurs facultés et instituts. Toutefois, les universités et les centres universitaires n'ont pas été paralysés, au premier jour de cette grève. Selon le représentant du Cnes de l'université Oran 1, l'appel a été moyennement suivi au niveau de cet établissement, alors que le taux de suivi a été quelque peu «infime» à Tissemsilt. Par contre, dans la wilaya de Saïda, les différentes facultés ont fonctionné normalement tout comme à Aïn

Témouchent. Dans le sud du pays, et plus précisément à Ouargla, l'appel à la grève a été partiellement suivi par les enseignants universitaires. Certains ont observé la grève, tandis que la plupart de leurs collègues ont assuré leurs cours normalement. A travers son mouvement, le Cnes rejette le projet des amendements relatifs au statut de l'enseignant-chercheur considérant son contenu comme «une régression par rapport au statut actuel». L'amélioration des conditions de travail au sein de l'université et la révision du statut de l'enseignant-chercheur ainsi que la prise en charge des problèmes sociaux sont les revendications essentielles du Cnes. Le ministè-

re de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique avait affirmé lundi que les revendications du Cnes sont examinées dans le cadre de sessions de dialogue dont la dernière a eu lieu la semaine écoulée. «Les représentants du Cnes ont été reçus à plusieurs reprises dont la dernière rencontre a eu lieu la semaine dernière à leur demande», avait précisé le ministre, ajoutant que les sessions de dialogue ont été «consacrées à l'examen des revendications du syndicat dans le cadre du principe du dialogue adopté par le ministère avec les partenaires sociaux du secteur sous l'égide du ministre du secteur».

Y. A.

Elles exigent plus d'espace

Les familles productrices montent au créneau

Nombreuses à affirmer que leur secteur de commercialisation souffre, de plus en plus, du manque d'espace, la majorité des familles productrices ont exigé des autorités publiques de leur donner plus de chance et d'espace afin qu'elles puissent exposer leur marchandise dans l'ensemble du territoire local. La présidente de l'organisation nationale de promotion de la formation professionnelle et des familles productrices, Abrous Zahra, a affirmé, lors d'une rencontre portée sur les préoccupations de ces cellules de production, qu'un nombre important de ces familles ont montré leur capacité et savoir-faire à concevoir des articles de qualité répondant ainsi aux exigences du marché et à la demande citoyenne dans les différentes régions. Plusieurs articles sont proposés par les familles productrices dans le domaine d'artisanat tel que tapis, bijoux et poterie. Cela implique nécessairement un espace bien encadré pour que la commercialisation des produits se déroule dans de bonnes conditions, aborde la majorité des leaders des familles

productrices. Un grand nombre de familles productrices de plusieurs articles dispose de moyens considérables permettant une production diversifiée et plus conforme aux besoins du citoyen, mais ce qui gêne gravement leur boulot, c'est incontestablement leur confrontation à une anarchie totale en matière de commercialiser leurs biens. Une commercialisation qui espère couvrir nombre de places dans le pays, doit obligatoirement être suivie d'une organisation structurée qui ne peut émaner que de la part des autorités publiques. Les différentes familles productrices rêvent d'obtenir plus d'espace et d'encadrement nécessaires à la promotion d'articles locaux dans une Algérie pleine de culture et du talent. La revalorisation du statut demeure une priorité absolue pour les autorités publiques, qui n'ont plus le choix face à cette avalanche de contestations appuyées par beaucoup de membres travaillant dans cette catégorie, eux, qui espèrent toujours plus de disposition et du soutien pour que leurs sociétés deviennent génératrices du profit et d'em-

ploi. Les différentes réunions ont pour objectif, de redonner sens à leur commerce et de le répandre sur l'ensemble du territoire national en donnant ainsi une sérieuse opportunité pour se faire connaître davantage et conquérir une bonne part dans le marché local. Les espaces de commercialisation représentent le problème majeur mais, il se pourrait, que leurs revendications soient portées sur autre chose à mesure que leurs statuts évoluent. La plupart des familles productrices ne commercialisent leurs articles que dans l'entourage où elles s'activent, leur clientèle est souvent limitée et le peu d'espace qui leur a été offert rend dans bien des cas leur marchandise inconnue d'où l'exigence de revoir leur situation s'avère plus urgente. La promotion du statut de la famille productrice ne vise pas uniquement le côté économique, qui demeure, lui aussi, un objectif primordial, mais la commercialisation du produit local peut faire en sorte de mieux présenter le monde culturel et artistique de l'Algérie.

Hani Tiouane

Les nouvelles modalités d'exercice en vigueur

Du nouveau pour les concessionnaires automobiles

■ Signé le 23 mars dernier par le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, cet arrêté définit en effet les cahiers des charges à respecter pour la délivrance des agréments d'exercice des activités de concessionnaires de véhicules automobiles, les équipements de sécurité qui doivent équiper les véhicules importés ainsi que les investissements à réaliser en termes d'infrastructures appropriées pour l'exposition, le service après-vente et la pièce de rechange.

Par Salem K.

L'arrêté ministériel fixant les cahiers des charges relatifs aux conditions et modalités d'exercice des activités de concessionnaires de véhicules neufs a été publié hier au *Journal officiel*, marquant ainsi son entrée officiellement en vigueur. Signé le 23 mars dernier par le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, cet arrêté définit en effet les cahiers des charges à respecter pour la délivrance des agréments d'exercice des activités de concessionnaires de véhicules automobiles, les équipements de sécurité qui doivent équiper les véhicules importés ainsi que les investissements à réaliser en termes d'infrastructures

Porté par des espoirs de baisse de l'offre américaine **Le Brent grimpe à plus de 59 dollars**

LES PRIX du pétrole continuent de grimper hier en cours d'échanges européens, aidés par les estimations sur les stocks de brut américains de l'API, la fédération américaine du secteur pétrolier, et toujours portés par des attentes d'une baisse de pétrole de schiste américain. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le dernier jour de cotation, valait 59,16 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 73 cents par rapport à la clôture de mardi. Les cours de la référence européenne du brut ont grimpé à leur plus haut niveau en trois semaines, à 59,63 dollars le baril. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance gagnait 60 cents à 53,89 dollars. Le WTI a atteint son maximum en plus de deux mois, à 54,25 dollars le baril. L'API a en effet fait état d'une hausse de 2,6 millions de baril de brut aux Etats-Unis, dont 1,3 million à Cushing (Oklahoma, centre-sud des Etats-Unis) la semaine dernière, un gonflement moins marqué que la semaine précédente qui avaient vu une augmentation de 12,2 millions de barils de brut. Les statistiques de l'API ont ainsi redonné le moral aux investisseurs, déjà réconfortés par l'annonce lundi par le DoE d'une baisse possible de la production américaine de pétrole de schiste en mai de 57 000 barils par jour (bj). Par ailleurs, les marchés ont, pour le moment, fait peu de cas de la publication du rapport mensuel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui a pourtant prédit des perspectives sombres pour le pétrole à moyen terme.

R. E.

structures appropriées pour l'exposition, le service après-vente et la pièce de rechange. L'arrêté stipule, entre autres, que les véhicules particuliers, les camionnettes, les camions et tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les autocars, les autobus, les engins roulants et les motocycles doivent répondre aux normes de sécurité, telles que les systèmes anti-blocage des roues (ABS), limiteur de vitesse et/ou régulateur de vitesse et les airbags frontaux (conducteur et passager) et latéraux. A titre de précision, les autocars et autobus doivent être équipés d'un dispositif limiteur de vitesse ou système de bridage de la vitesse respectivement à 100km/h et à 80km/h. Le concessionnaire de véhicules neufs est tenu de s'approvisionner auprès d'un constructeur concédant et s'engage à n'importer que les véhicules dont les marques sont portées dans le cahier des



charges. Il est également tenu d'installer une activité industrielle et/ou semi-industrielle ou toute autre activité ayant un lien direct avec le secteur de l'industrie

automobile. L'investissement doit être réalisé dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'octroi de l'agrément définitif. Le défaut d'entrée en

production à l'expiration de ce délai entraîne le retrait de l'agrément par les services habilités du ministère chargé de l'Industrie.

S. K./Agence

Finances

Djellab à Washington pour les réunions du FMI et de la BM

Le ministre des Finances, Mohamed Djellab, s'est rendu hier à Washington pour participer aux réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM), qui se tiennent du 16 au 19 avril, a indiqué le ministre dans un communiqué. Outre la session plénière des institutions de Bretton Woods, M. Djellab assistera à la réunion du Comité de développement de la BM et à celle du Comité monétaire et financier international du FMI. Le premier argentier du pays parti-

cipera également à la réunion intergouvernementale pour les questions monétaires internationales et le développement du Groupe des 24 (G-24). Son agenda prévoit aussi des rencontres avec la directrice générale du FMI, le président de la BM, ses homologues de certains pays ainsi que des responsables d'autres institutions financières internationales et régionales. Ces réunions se focaliseront, entre autres, sur le nouveau schéma de financement du développement durable post-2015 lequel

entre dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) qui prendront, prochainement, le relais des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) définis en 2000 par l'ONU pour réduire les aspects de la pauvreté. Dans la capitale fédérale américaine, M. Djellab se réunira également avec l'organisme américain Council for international understanding et le Conseil d'affaires algéro-américain (Usabc).

Anis Gh./APS

Port de Béjaïa

Hausse de l'activité au 1^{er} trimestre

Le port de Béjaïa a connu une hausse de son activité durant le 1^{er} trimestre 2015 avec le traitement de plus de cinq millions de tonnes de marchandises, soit une évolution légère de 0,74%, comparativement au trafic réalisé à la même période de 2014. a-t-on appris auprès de l'entreprise portuaire (EPB). Le résultat est jugé «positif» d'autant qu'il a été induit par une crue notable du trafic hors hydrocarbures (+ 4,24 %), siège d'une jauge de 2,8 millions de tonnes, à l'inverse des produits éponymes qui ont régressé de 3,3% en s'établissant à 2,23 millions de tonnes, a précisé la source, soulignant que traditionnellement la place des hydrocarbures étaient détermi-

nante dans l'état des bilans de l'entreprise. Plusieurs produits ont contribué à cette évolution dont les plus probants restent les céréales, auteurs d'un bond de 39,55% avec un volume d'importation de plus 306 000 tonnes. Le cas vaut aussi pour les fruits et légumes (+ 24,12%), les engrais et produits chimiques (+13,27%) et les matériaux de construction (26,69%), a-t-on relevé. A contrario, plusieurs autres postes de la même nomenclature ont décliné dont les métaux ferreux, le ciment, les matières textiles et les oléagineux qui ont littéralement piqué du nez, avec une baisse de plus de 40%, a-t-on ajouté. L'autre motif de satisfaction qui a caracté-

risé ce bilan est le regain d'activité au terminal à conteneur, siège d'une production de 61 949 boîtes EVP (équivalent vingt pieds) contre 57 550 boîtes à la même période de l'année 2014 et d'une jauge de 456 000 tonnes, contre 389 000 tonnes préalablement. Ce relèvement intervient après plusieurs saisons de décroches, dont l'effet a semé un véritable doute chez des gestionnaires de la plateforme. Cité initialement comme un cas d'école au vu de sa réussite, le terminal, exploité par Béjaïa Méditerranéan Terminal (BMT), une joint-venture algéro-singapourienne, a du succomber soudainement à la morosité. Plusieurs raisons ont été avan-

cées dont la plus évidente a trait à l'exiguïté de ses zones d'entreposage, exacerbé par le phénomène sociale des coupures de routes et la lenteur des enlèvements. «Leur conjonction a fini par avoir raison de la dynamique de la plateforme et de ses rendements», a soutenu le P-DG de l'EPB, Djelloul Achour, qui n'a pas manqué de relever l'effet du chantier visant le réalignement des quais 8, 9, 10 et 11 dont les travaux ont réduit les capacités de réception du port (40 navires en moins durant ce trimestre) et la hausse de la moyenne d'attente en rade des navires, passant de 4,68 jours en 2014 à 7,31 jours en 2015.

N. T.

Protection du consommateur

Le rôle de contrôle de l'administration souligné

Les participants à un séminaire national sur «La législation relative à l'agroalimentaire et son rôle dans la protection du consommateur», organisé à Bordj Bou Arréridj, ont insisté sur le rôle dévolu à l'administration et aux associations en matière de contrôle. Au cours de cette rencontre, initiée par la faculté de droit de l'université Bachir-El-Ibrahimi, ils ont relevé que cette mission de contrôle est prévue, en Algérie et à l'international, par les lois protégeant le

consommateur, sa santé et définissant les règles de la concurrence. Il a également été préconisé «l'application des sanctions liées aux infractions, notamment les amendes en tant que mécanisme de protection du consommateur». La conformité, la qualité, la garantie des produits alimentaires, ainsi que l'étiquetage obligatoire sont également mentionnés dans les réglementations en vigueur, a souligné le président du séminaire, le Pr Bachir Benyahia.

L'agroalimentaire constitue un créneau majeur dans l'économie nationale et ses opérateurs sont astreints aux exigences de l'efficacité économique et de la rentabilité de même qu'à l'obligation de fournir des produits alimentaires sains, sûrs et de qualité. Des intervenants des universités de Constantine, Sétif, Béjaïa, Skikda, Alger, Boumerdès, Tissemsilt, M'sila et Bordj Bou Arréridj ont participé à cette rencontre.

A.H./APS

Sétif accueille la 3^e édition

Colloque international sur le penseur Fodil El-Ourtilani

■ Mort il y a près de 60 ans, loin de la terre des siens, cheikh Fodil fut «une de ces figures dont l'itinéraire de vie restera lié à celui de leur patrie», ont indiqué des intervenants, estimant que «c'est seulement en étudiant ces illustres figures que l'on pourra mesurer objectivement leur carrure et l'ampleur de leurs actes».

Par Safy T.

La troisième édition du colloque international sur Fodil El-Ourtilani a été ouverte, mardi, à la Maison de la culture Houari-Boumediène de Sétif, en présence de Messaoud-Hassanine El Ourtilani, fils de ce penseur et militant anticolonialiste algérien (1906-1959).

Approché par l'APS, Messaoud-Hassanine a souligné que ces rencontres dédiées à la mémoire, permettent «d'évoquer la gloire des personnalités dont les noms sont gravés sur les pages de l'histoire de leur peuple et attachés pour l'éternité aux tourments cruciaux dans le devenir de leur société».

Mort il y a près de 60 ans, loin de la terre des siens, cheikh Fodil fut «une de ces figures dont l'itinéraire de vie restera lié à celui de leur patrie», ont indiqué des intervenants, estimant que «c'est seulement en étudiant ces illustres figures que l'on pourra mesurer objectivement leur carrure et l'ampleur de leurs actes».

La cérémonie d'ouverture de la rencontre de trois jours a été présidée par les autorités

de wilaya en présence d'un nombre important d'intellectuels et de savants de la région de Beni Ourtilane.

La délégation scientifique du colloque s'est rendue mercredi dans la région pour se recueillir devant la tombe de Fodil El-Ourtilani et lancer l'opération de restauration de sa demeure.

Les actes de la troisième édition de cette rencontre, placée sous le thème «La réforme et le changement dans la pensée de Fodil El Ourtilani», ont été édités dans un ouvrage de 379 pages, a indiqué le directeur de wilaya de la culture, Zitouni Aribi.

S.T.



PH/D.R.

Patrimoine

Les manuscrits de l'Emir-Abdelkader, reflet de la mémoire nationale

Les manuscrits jalousement conservés dans la bibliothèque de l'université des sciences islamiques Emir-Abdelkader de Constantine, représentent bien plus qu'un témoignage sur le savoir acquis par les aïeux : ils résument la mémoire de toute une nation. Patrimoine unique, représentant l'expression même de l'âme algérienne, ses différences et sa nature profonde, ces trésors sont chargés d'histoire et de savoir, et constituent aussi un reflet de la résistance d'un peuple que l'on voulut, en vain, asservir. Les invités de tout le monde arabe que l'antique Cirta accueillera dans le cadre de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», et qui s'intéresseront à ces manuscrits, sauront que pour préserver ces trésors des pillages des troupes coloniales, des Algériens jaloux de leur patrimoine ont dû les enterrer profondément, les sauver des flammes au risque de leur vie ou les conserver discrètement dans des zaouias.

Des œuvres récupérées des bibliothèques privées des chouyoukh

D'un style calligraphique maghribi ou machriki, écrit avec de l'encre noire encadrée de rouge, en langue turque, transcrit en caractères arabes, sur des feuilles volantes ou assemblées, enluminées ou sans décor, ces manuscrits constituent l'essentiel d'une collection totalisant 1 028 œuvres, a affirmé à l'APS le responsable du laboratoire des manuscrits de l'université Emir-

Abdelkader, Adel-Saïd Toumi.

Les ouvrages conservés traitent de différents thèmes et disciplines à l'image du fikh malékite, des hadiths, de la Sira (conduite) du Prophète, de la philosophie, de la médecine, de l'histoire, de la langue et littérature arabes, de la poésie et de la culture. Le plus ancien manuscrit de cette collection remonte à l'an 583 de l'Hégire (1187) traitant de la logique, œuvre de Abou El Abbas Ahmed Benyahia. Les manuscrits de la bibliothèque de l'université Emir Abdelkader sont dans leur totalité des dons des familles de grands érudits. Ils proviennent de la bibliothèque privée du Cheikh Naïm Naïmi (1909-1973), un des membres de l'Association des oulémas musulmans algériens, de la zaouia du cheikh El Hocine de Sidi Khelifa (Mila), de la bibliothèque du cheikh Mohammed-Tahar Tlili (1910-2003) ou encore de citoyens soucieux de préserver dans de meilleures conditions un legs ancestral.

La numérisation des manuscrits pour préserver la mémoire collective

La préservation de ces manuscrits, véritable repère du niveau intellectuel qu'a pu atteindre la société algérienne, à travers leur réhabilitation et leur numérisation, requiert, par conséquent, la plus grande importance. L'université Emir Abdelkader avait lancé l'expérience de la numérisation vers la fin de l'année 2011, avec l'aide d'un expert américain, dans le cadre d'une collaboration avec



l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Alger. Le premier volet de ce partenariat a permis à une équipe de l'université des sciences islamiques de suivre une formation axée sur le traitement, la digitalisation et l'assemblage des manuscrits dont la majorité a été rédigée il y a plus de trois siècles.

Trois ateliers de réhabilitation, d'entretien et de numérisation ont été mis en place, dans une seconde étape, dans l'optique d'œuvrer à valoriser, à pérenniser et à universaliser un héritage faisant partie du patrimoine de l'humanité.

Jusqu'à aujourd'hui, plus de cent manuscrits ont été numérisés. Le responsable du laboratoire des manuscrits souligne que la priorité est donnée aux œuvres rares, à celles dont l'état

de conservation laisse à désirer ou encore aux titres demandés par les chercheurs et les universitaires. Des «perles rares» comme le livre traitant du fikh malékite de Hamdane Lounissi, l'un des maîtres spirituels de l'imam Abdelhamid Benbadis, adepte de la confrérie des Tidjaniya qui marquera durablement le cheikh, ont pu être «ressuscitées».

L'opération de numérisation se poursuit et le projet de doter l'université des sciences islamiques Emir-Abdelkader d'une bibliothèque virtuelle d'anciens manuscrits se précise de jour en jour avec l'ambition de valoriser un patrimoine à la valeur incommensurable et qui ne devrait pas manquer de susciter l'intérêt des hôtes de la ville du Rocher.

Chafik H.

Guerre de Libération nationale Le MAE tchèque se recueille à la mémoire des martyrs

LE MINISTRE tchèque des Affaires étrangères, Lubomir Zaoralek, s'est recueilli mercredi au sanctuaire des martyrs (Alger) à la mémoire des martyrs de la guerre de Libération nationale. Lubomir Zaoralek a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative et observé une minute de silence à la mémoire des martyrs de la guerre de Libération nationale.

Par la suite, le MAE tchèque a visité le Musée national du Moudjahid où un exposé lui a été présenté sur les différentes étapes de l'histoire de l'Algérie. Lubomir Zaoralek a, à cette occasion, signé le registre d'or, avant que le directeur du Musée national du Moudjahid lui remette un cadeau symbolique. Le MAE tchèque est arrivé lundi à Alger pour une visite de travail à l'invitation de son homologue algérien, Ramtane Lamamra.

APS

Blida

Les agriculteurs confrontés à un déficit en eaux d'irrigation

■ «Le volume d'eau destiné, ces dernières années, à l'irrigation de la partie-ouest de la wilaya ne suffit pas à la couverture des besoins des agriculteurs», a indiqué le président de l'association d'irrigation des terres agricoles.

Par Farid K. /APS

Le déficit en eaux d'irrigation destinées aux terres agricoles de la partie-ouest de Blida constitue le problème majeur des agriculteurs de cette région, qui ont interpellé les autorités locales pour un relèvement des quotas de cette denrée vitale, en vue de la préservation de leurs récoltes.

«Le volume d'eau destiné, ces dernières années, à l'irrigation de la partie-ouest de la wilaya ne suffit pas à la couverture des besoins des agriculteurs», a indiqué le président de l'association d'irrigation des terres agricoles de la partie-ouest de Blida, déplorant qu'une partie



Ph. > D. R.

des eaux du barrage El Mustakbal de Bouroumi, destinées initialement à l'irrigation, a été affectée à la consommation journalière des populations.

Selon Ahmed Abad, le volume des eaux d'irrigation a enregistré une importante baisse, ces dernières années, en passant de 50 millions de m³ en 2013 à 24 millions en 2014, soit une «réduction de moitié», a-t-il relevé. «Cette quantité d'eau, en provenance du barrage de Bouroumi, est exploitée pour l'irrigation de la plaine-ouest de la Mitidja, une partie des terres agricoles de la wilaya de Tipasa (Hameur El Ain, Bourkika), et une partie d'El Hatatba», a souligné ce responsable, estimant que ce volume est «insuffisant» pour l'irrigation d'une superficie

globale de 26 000 ha, (dont 18 000 à Tipasa et 8 000 à Blida).

«Le retard des pluies jusqu'à fin novembre, durant la saison écoulée, a causé de nombreux dommages à la récolte d'agrumes», a-t-il ajouté. De nombreux agriculteurs concernés ont réclamé, dans ce sens, un relèvement du quota de la wilaya de Blida à 20 millions de m³ d'eau, en provenance du barrage El Mustakbal de Bouroumi, afin de leur garantir une bonne saison agricole, appelant les autorités concernées à leur accorder des autorisations pour l'exploration des eaux et le forage de puits. Une grande partie des terres agricoles de la région-ouest de Blida, dont El Afroune, Chiffa et Mouzaia (classée 2^e commune à l'échelle nationale

en production d'agrumes), abritent des vergers agrumicoles et arboricoles, nécessitant d'importantes quantités d'eaux d'irrigation, a-t-on ajouté de même source.

La quantité d'eau emmagasinée, actuellement, par le barrage El Mustakbal de Bouroumi est estimée à près de 95 millions de m³, contre une capacité théorique de mobilisation de 181 millions de m³, a indiqué le directeur de l'hydraulique de la wilaya, Mohamed Ben Keciba. Ce responsable a rassuré les agriculteurs de la région-ouest de Blida, que leur quota d'irrigation sera porté, durant la présente saison, à 30 millions de m³, dont l'exploitation interviendra dès la fin du mois courant.

F. K. /APS

Tindouf

Attribution d'aides diverses au profit de populations nomades

Une opération d'attribution d'aides diverses est actuellement menée au profit des populations nomades et celles des zones enclavées, dans la wilaya de Tindouf, a-t-on appris mardi auprès de l'Assemblée populaire de wilaya (APW).

Cette opération de solidarité, initiée par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, a ciblé, dans une première phase, plus de 90 familles de nomades vivant dans les zones de Merkala, Oued Bridja, Touiref Bouam et les environs de Oued El-Ma, et consiste en la distribution de denrées alimentaires de base, ainsi que de couvertures, de tentes et des batteries pour les kits solaires, a révélé le chef de la commission

agricole de l'APW, Othmane Merabti. Ces aides, distribuées par une commission mixte englobant notamment les secteurs de la santé, l'action sociale et la protection civile, aux côtés des représentants des assemblées élues locales, visent aussi à assurer une couverture sanitaire pour ces habitants à travers la vaccination, la consultation et la distribution de certains médicaments essentiels, selon la même source.

L'aide réservée aux habitants d'autres régions enclavées de la wilaya, sur le territoire de la commune d'Oum Laâssel, sera distribuée dans les tout prochains jours, et portent sur 113 aides destinées aux habitants des zones de Hassi-Mounir, Hassi-Khebbi et

les environs d'Oum-Laâssel, 114 autres dans les zones de Erg Iguedi, Adhem El-Telh et El-Kahal, ainsi que 45 aides au profit des habitants de la région de Tafaghout, selon le même élu.

La commission de l'agriculture de l'APW de Tindouf compte effectuer des visites sur le terrain, dans le courant du mois de mai prochain, afin de recenser les habitants n'ayant pas été inscrits sur les listes des bénéficiaires de cette opération de solidarité et les habitants des autres régions isolées de la wilaya pour bénéficier de ces aides, bien accueillies, du reste, par les habitants de ces régions, a-t-on indiqué.

A.O./APS

Mostaganem

Près d'un milliard DA pour l'aménagement des plages

Une enveloppe de près d'un milliard DA est allouée à l'aménagement des plages de la wilaya de Mostaganem en prévision de la saison estivale prochaine, a indiqué le wali.

Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite d'inspection de plusieurs plages de la wilaya, Ahmed Maabed a indiqué que le montant alloué à cette opération a augmenté de 300 millions DA par rapport à l'année précédente, en vue de fournir toutes les conditions nécessaires aux estivants. Les actions

d'aménagement portent sur la réalisation d'accès aux plages, de l'éclairage public, de parkings, de douches, de kiosques, de postes en préfabriqué pour la gendarmerie nationale et la protection civile et d'aires de repos et de jeux pour enfants, a-t-on précisé.

Par ailleurs, le wali de Mostaganem a sommé les présidents d'APC d'accélérer la cadence des travaux ayant accusé un retard pour les livrer fin mai prochain à début juin au plus tard. Il a également annoncé l'ouverture de deux nouvelles

plages pour cette saison estivale 2015 que sont Chaibia 2, dans la commune de Benabdelmalek Ramdane, et Kef Ouair, à Hadjadj, pour atteindre un nombre global de 21 plages autorisées à la baignade.

M. Maabed a insisté, par ailleurs, sur la livraison, fin mai prochain, du deuxième tronçon du dédoublement de la RN 11 s'étendant sur 22 km sur la côte-est de la wilaya pour être opérationnel dans la saison estivale prochaine.

Cette opération devra conférer une

fluidité au trafic routier dans cet axe qui connaît un encombrement, surtout en été avec l'affluence des estivants.

A la plage de Sonectel, à l'est de la ville de Mostaganem, le chef de l'exécutif a mis l'accent sur le relogement de 13 familles résidant dans ce site, vu que la région abrite une station de dessalement de l'eau de mer, ainsi qu'un projet de production d'électricité d'une capacité de 1 200 mégawatts en cours de réalisation.

L.B.

Jijel Une production de 780 000 quintaux de fraises attendue

UNE PRODUCTION estimée à 780 000 quintaux de fraises est attendue à Jijel au terme de la campagne agricole 2014-2015, contre 700 000 quintaux à l'issue de la précédente saison, a indiqué le directeur des services agricoles, Madjid Chenafi. Cette production permettra à la wilaya de Jijel de «garder la première place nationale en matière de production de ce fruit», a ajouté ce responsable, faisant part d'une «évolution importante» de la culture de la fraise au cours des dernières années dans cette wilaya où plus de quatorze variétés sont actuellement cultivées.

La superficie consacrée à la fraiseiculture est passée de quatre hectares, lors de la campagne 2001-2002, à 323 hectares durant la campagne 2014-2015, a encore rappelé la même source, soulignant que la culture de la fraise est pratiquée dans 9 communes côtières dont le sol répond aux exigences climatiques et édaphiques.

M. Chenafi a cité, dans ce contexte, les communes de Chekfa, de Sidi-Abdelaziz, d'Oued Adjou, d'El Ancer, d'El Kennar, de Kaous, d'El Aouana, de Beni H'bib et d'Emir-Abdelkader.

La commune de Sidi Abdelaziz occupe la première place au plan de la superficie réservée à ce fruit, suivie de la commune d'Oued Adjou, a-t-il également précisé, rappelant que dans la wilaya de Jijel, la culture de la fraise s'effectue sur une surface de 216 hectares sous tunnel et de 107 hectares sous serre.

La traditionnelle fête de la fraise, prévue les 29 et 30 avril prochains, sera marquée par un riche programme mis au point par la Chambre de l'agriculture avec le concours de la direction de wilaya des Services agricoles et la participation de plusieurs partenaires impliqués dans la production de ce fruit, a indiqué de son côté, le secrétaire général de la chambre de l'Agriculture, Yacine Zeddani.

R.R.



Dialogue inter-libyen

Des «avancées» dans l'identification d'une solution politique

■ La seconde réunion du dialogue inter-libyen, tenue lundi et mardi à Alger, après celle organisée en mars dernier, a enregistré des «avancées» dans l'identification d'une solution politique globale à la crise en Libye, ont souligné les participants à cette rencontre.

Par Lamia F.

Des avancées «importantes» ont été enregistrées lors de la seconde réunion du dialogue inter-libyen à Alger, en vue de parvenir à une solution politique à la crise libyenne, a déclaré le chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Unismil), Bernardino León.

Sahara occidental
Les forces d'occupation marocaines répriment une manifestation pacifique

LES FORCES d'occupation marocaines ont réprimé brutalement une manifestation pacifique dans la ville d'El Aaiun occupée, organisée à l'appel de la coordination de Gdeim Izik, a rapporté une source du ministère des Territoires occupés et des Communautés sahraouies établies à l'étranger. Selon la même source, les forces d'occupation marocaines ont réprimé cette manifestation malgré la présence de la mission du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme en visite dans la région depuis lundi. Les forces d'occupation marocaines en civil et uniformes sont intervenues violemment pour disperser les manifestants dans le quartier légendaire, Hay Maatalah et arrêté trois activistes norvégiennes. Des dizaines de Sahraouis sont sortis dans plusieurs avenues des quartiers de la ville occupée d'El Aaiun pour dénoncer les actes de répression commis par les autorités d'occupation marocaines contre les civils sahraouis sans défense et réaffirmer la nécessité urgente d'une protection onusienne pour le respect des droits des Sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental, a ajouté la même source. Les manifestants ont également brandi les drapeaux de la RASD, scandé des slogans en faveur du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, appelant au retrait de l'occupation marocaine du Sahara occidental, rappelle-t-on.

Ramy G./SPS

«Nous sommes conscients que nous travaillons dans un contexte complexe mais nous sommes très réalistes. Je pense qu'on a fait des avancées importantes pour trouver une solution politique à la crise libyenne», a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, au terme du second round du dialogue inter-libyen.

Le chef de l'Unismil a remercié l'Algérie pour sa coopération «intense» et «précieuse» visant l'encouragement du dialogue inter-libyen et l'identification d'une solution politique à la crise en Libye. M. León a indiqué qu'une solution politique à la crise en Libye était «proche», appelant les parties en conflit à concrétiser leur dialogue par un «accord écrit».

«Nous sommes proches d'une solution politique, malgré les difficultés qui subsistent», avait déclaré M. León à l'ouverture des travaux du second round de ce dialogue. De son côté, le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, a fait part du vœu de l'Algérie de voir les parties libyennes signer le «plus tôt possible» un accord global et ouvrir une «nouvelle page» en Libye.



Ph. DR

«Nous souhaitons que les parties libyennes signent le plus tôt possible à Tripoli un accord accepté de tous, afin de pouvoir ouvrir une nouvelle page en Libye», a-t-il ajouté.

M. Messahel a précisé que la multiplicité de ces processus étaient une «stratégie initiée par l'Organisation des Nations unies, car englobant un aspect politique et un autre parlementaire, outre celui concernant la société civile et d'autres questions liées aux tribus libyennes». Dans ce sens, M^{me} Torkia Abdelhafid El Ouair, une personnalité politique indépendante participant au dialogue inter-libyen, a exprimé son optimisme quant à «l'importance» d'une solution politique à la crise qui secoue son pays et ce, grâce aux efforts «importants» déployés par la

communauté internationale et à sa tête l'Algérie. Le 2^e round du dialogue inter-libyen «permettra, sans doute, la réalisation de grandes avancées vers la réconciliation nationale et une solution politique en Libye», a indiqué M^{me} El Ouair dans une déclaration à l'APS. Pour sa part, Hichem El Ouendi, un autre militant politique libyen participant au dialogue inter-libyen a indiqué que la réunion des acteurs politiques libyens autour de la table du dialogue et leur aspiration à un accord de réconciliation, constituait un «grand succès» en attendant le rétablissement de la paix et de la sécurité en Libye.

Les participants à ce dialogue, lancé sous l'égide de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Unismil), ont unanimement mis en exergue

l'impératif d'une solution politique et pacifique qui «permettra à la Libye de recouvrer la paix et la stabilité».

Les parties libyennes, réunies les 10 et 11 mars derniers à Alger, avaient rejeté toute forme d'ingérence étrangère et pris l'engagement de trouver une solution politique à la crise pour préserver la souveraineté de la Libye, son unité nationale et son intégrité territoriale. Les participants libyens s'étaient opposés à toute forme de terrorisme en Libye et avaient condamné les groupes terroristes appelés «Daesh», «Ansar el Charia» et «El Qaïda», soulignant l'importance de conjuguer les efforts pour lutter contre ce fléau.

L.F. / APS

Coopération

Le commandant de la Gendarmerie nationale reçoit une délégation tunisienne

Le commandant de la Gendarmerie nationale, le général-major Ahmed Boustila, a reçu à Alger une délégation sécuritaire tunisienne conduite par le général Noufel Mili, inspecteur général de la garde nationale tunisienne. Cette visite officielle s'inscrit dans le cadre «du renforcement des relations bilatérales dans différents domaines», indique un communiqué du commandement de la Gendarmerie nationale.

La visite entre également dans le cadre de «l'échange d'expériences dans le domaine de la sécurité publique et la lutte contre le crime organisé entre la Gendarmerie nationale algérienne et son homologue tunisienne et du développement de la coopération bilatérale entre les deux institutions en matière de formation et d'échange d'expertise».

A cette occasion, les deux parties ont eu des entretiens en présence de hauts cadres du commandement de la Gendarmerie nationale algérienne. L'inspecteur général de la garde nationale tunisienne et la délégation

l'accompagnant ont visité par la suite l'unité d'intervention de la gendarmerie où ils ont reçu «des explications sur les missions de cette unité notamment dans le domaine de la lutte contre le banditisme et la criminalité».

Ils ont reçu également «des explications sur les conditions de formation et d'instruction au sein de cette unité et ses moyens humains, matériels et techniques».

La délégation a assisté par ailleurs à un exercice de simulation portant sur la libération d'otages par hélicoptère, un autre exercice sur la mission de la garde rapprochée et la protection des VIP et des exercices sur la neutralisation d'individus dangereux.

Dans l'après-midi, la délégation s'est rendue à l'unité d'intervention de la Gendarmerie nationale de Chéraga (Alger) où elle a reçu des explications sur les missions de cette unité. La délégation a assisté également à un exercice de simulation sur les techniques d'intervention.

La délégation tunisienne devrait se rendre

à plusieurs structures de formation relevant de la Gendarmerie nationale dont l'École de la police judiciaire de la Gendarmerie nationale. Elle se rendra également à l'Institut national de criminalistique et criminologie où elle devra s'enquérir du travail du laboratoire de criminalistique et visiter les départements et laboratoires spécialisés de l'institut.

La délégation recevra des explications détaillées sur la mission de cet établissement. Outre le centre des motards gendarmes de Bainem, la délégation tunisienne se rendra au Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie (Cnicg).

«Dans le cadre du renforcement des relations entre l'Algérie et la Tunisie, la Gendarmerie nationale algérienne et son homologue tunisienne ont œuvré durant les dernières années au développement de la coopération dans plusieurs domaines d'intérêt commun», rappelle la même source.

Salim O./agence



Turquie

Rejet par avance du vote du Parlement européen sur le «génocide» arménien

■ Les dirigeants islamo-conservateurs turcs ont rejeté hier par avance le vote du Parlement européen, qui doit se prononcer sur la qualification en «génocide» des massacres d'Arméniens par l'Empire ottoman en 1915.

Par Ali O.

«Quelle qu'en soit l'issue, le vote du Parlement de l'Union européenne entrera dans une oreille et ressortira aussitôt par l'autre parce que la Turquie ne peut reconnaître un tel péché ou un tel crime», a déclaré le président Recep Tayyip Erdogan à la presse avant une visite officielle au Kazakhstan voisin. «Nous ne laisserons pas notre nation se faire insulter pour son histoire», a ren-



chéri le Premier ministre Ahmet Davutoglu lors d'une réunion publique de lancement de la campagne du parti au pouvoir pour les élections législatives du 7 juin Le Parlement européen

devoir se prononcer hier sur une résolution concernant «la commémoration du centenaire du génocide arménien», le 24 avril courant.

Ce vote intervient trois jours après les propos du pape François, qui a provoqué la fureur des autorités turques en évoquant le «génocide» de centaines de milliers d'Arméniens perpétré par l'Empire ottoman pendant la Première guerre mondiale. Ankara a annoncé le rappel pour consultations de son ambassadeur auprès du Vatican.

Mardi, Erdogan s'était dit «consterné» par les déclarations du souverain pontife, évoquant des «délires» et plaidé pour laisser la question aux seuls historiens. «Je ne sais pas quelle décision ils (les députés européens) vont prendre», a indiqué hier le chef de l'État turc. «Personnellement je ne m'en préoccupe pas car nous (les Turcs) ne portons pas la tache ou l'ombre d'un génocide.» Erdogan a également souligné que son pays accueillait actuellement quelque 100 000 Arméniens de

la diaspora vivant en Turquie. «Nous aurions pu les déporter mais nous ne l'avons pas fait. Ils sont toujours les bienvenus dans notre pays», a-t-il insisté, jugeant «incompréhensibles» les critiques adressées à son pays, qui «fait preuve d'hospitalité».

De son côté, Davutoglu a dénoncé hier les «accusations injustes» visant la Turquie à la veille des législatives. «Le pape a rejoint ceux qui tendent des pièges à l'AKP (Parti de la justice et du développement, au pouvoir) et à la Turquie», a-t-il dit.

La Turquie nie catégoriquement que l'Empire ottoman ait organisé le massacre systématique de sa population arménienne pendant la Première guerre mondiale et récuse le terme de «génocide» repris par l'Arménie, de nombreux historiens et une vingtaine de pays dont la France, l'Italie et la Russie.

Les deux pays se querellent également autour du nombre de victimes. Ankara reconnaît la mort d'environ 500 000 Arméniens lors de déportations, victimes de groupes armés ou de la faim, alors qu'Erevan évoque la mort d'environ 1,5 million d'entre eux lors d'opérations d'élimination systématique.

En 2014, Erdogan, alors Premier ministre, avait présenté pour la première fois des condoléances aux Arméniens, sans pour autant cesser de contester tout génocide. A. O.



Points chauds

Commentaire

Par Fouzia Mahmoudi

À l'UMP lorsqu'il n'y a pas de sérieuses crises qui divisent le parti, il y a toujours la possibilité d'en créer. C'est ainsi que cette semaine une importante préoccupation qui occupe les cadres de la droite et la gauche tourne autour de l'éventuel changement de nom de leur parti. Car même s'il a été évoqué ici ou là rien d'officiel n'a encore été révélé. Pourtant, certains socialistes font d'ores et déjà entendre leurs voix pour contester l'utilisation du terme «républicains» par la droite. «Abus de pouvoir», a tonné Jean-Marie Le Guen, membre du gouvernement Valls. «Non pas qu'il n'y ait pas une droite qui ne soit pas républicaine», «je sais faire la différence entre des idées d'extrême droite et la droite», a dit le socialiste. Mais avec la consigne de ni-ni (ni PS, ni FN en cas de duel entre ces deux partis), l'UMP «n'est pas toujours au clair» et «donc il y a, à mon avis, un abus de position que de vouloir se réclamer républicain» de sa part. Chef de motion de la gauche du PS, Christian Paul a accusé Nicolas Sarkozy d'être «coutumier des captations d'héritage». «La République est un bien commun. Il ne faut pas se l'approprier. Nicolas Sarkozy aurait été dans l'honnêteté et dans la réalité en appelant ce parti la Droite républicaine». «Se nommer soi-même, ce n'est pas aggraver les autres», lui a répondu Nathalie Kosciusko-Morizet, qui juge le nom UMP abimé par les affaires et les guerres. Autre inconvénient la «tonalité très américaine». Pour le politologue Gaël Sliman, Nicolas Sarkozy a voulu justement «faire un clin d'œil appuyé» aux républicains d'outre-Atlantique. «Le Parti républicain a cet avantage de rassembler l'ensemble de la droite américaine», du «Tea party» aux modérés, a expliqué l'expert. «Une partie de ceux qui votent Front national pourraient très bien se retrouver dans un parti républicain aussi englobant». Mais la gauche n'est pas la seule à contester ce nom, à droite parmi les juppéistes, l'on se montre également sceptiques. L'ex-ministre Benoist Apparu observe : «J'imagine que Nicolas Sarkozy souhaite qu'à partir de ce nouveau nom, une nouvelle aventure commence pour lui et qu'il ait un parti à sa main, qu'il en soit l'incarnation». Autre proche du maire de Bordeaux et rival élyséen de Sarkozy, le député-maire du Havre Édouard Philippe regrette un pluriel qui «vaut pour beaucoup de monde». «Il ratisse large sans définir une appartenance politique claire». «Ceux qui appartiennent à d'autres partis ne sont-ils pas des républicains ?»; reste à savoir si les militants seront consultés avant tout changement important et si ces derniers, en général plus préoccupés par le fond que la forme, pencheront pour un changement de noms alors qu'un programme viable de leur parti pour 2017 se fait toujours attendre. F. M.

Nucléaire

L'Iran négocie avec le 5+1 pas avec le Congrès américain

Le président iranien Hassan Rohani a minimisé hier la menace d'une action du Congrès américain contre un accord nucléaire avec les grandes puissances, affirmant que l'Iran ne négocierait pas avec le Congrès, mais avec le groupe 5+1.

La commission des Affaires étrangères du Sénat américain a adopté mardi une proposition de loi qui donnerait un droit de regard au Congrès en cas d'accord final sur le nucléaire iranien, confortant son rôle dans les négociations internationales.

La loi, dite Corker-Menendez, ne se prononce pas sur le fond de l'accord-cadre nucléaire conclu le 2 avril en Suisse entre Téhéran et les 5+1 (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie et Allemagne) mais elle imposerait une période d'attente au président Barack Obama entre la signature d'un accord final et la levée des sanctions américaines adoptées par le Congrès contre l'Iran. Ce pays exige que les sanctions soient levées le jour de l'entrée en vigueur d'un accord.

L'adoption de la loi a été saluée par Israël, ennemi juré de l'Iran et farouche opposant à tout compromis avec Téhéran.

Nous ne négocions pas avec le Sénat américain, nous ne négocions pas avec la Chambre des représentants américains. Nous négocions avec un groupe qui s'appelle le 5+1, a affirmé M. Rohani dans un discours à Rasht (nord) retransmis en direct à la télévision d'État.

Ce que dit le Sénat américain, ce que veut la Chambre, ce que recherchent les radicaux aux États-Unis, ce que les mercenaires de l'Amérique disent dans la région ne concerne ni notre nation ni notre gouvernement, a-t-il ajouté.

Il a demandé aux grandes puissances d'accepter un accord nucléaire digne, qui respecte la nation iranienne, assurant que Téhéran était flexible. Après l'accord-cadre de Lausanne, les discussions sur la rédaction des détails techniques d'un accord global, qui doit être conclu d'ici la fin juin, reprendront le 21 avril au niveau des experts et des vice-ministres

selon Téhéran. Le principal point des discussions sera celui de la levée des sanctions internationales imposées à l'Iran depuis 2006, a assuré Rohani.

Les Occidentaux souhaitent la levée graduelle des sanctions à mesure que les engagements de Téhéran sont vérifiés.

Tout le monde doit savoir qu'il n'y aura pas d'accord sans levée des sanctions, a lancé le président iranien, alors qu'un accord global profitera au monde entier.

Rohani a en outre assuré que l'Iran chiite ne cherchait pas à dominer la région alors que ses voisins, notamment les monarchies sunnites du Golfe, s'inquiètent de son influence grandissante.

Téhéran est accusé par les monarchies arabes du Golfe de soutenir les rebelles chiites Houthis au Yémen et le mouvement de contestation chiite à Bahreïn.

L'Iran est aussi le principal allié régional du régime syrien et a aidé les autorités irakiennes à reprendre du terrain au groupe jhadiste État islamique.



Constantine capitale de la culture arabe

Un programme riche à partager

■ Le patrimoine national et celui des 21 pays participants à la manifestation «Constantine capitale de la culture arabe» sont à l'honneur à partir d'aujourd'hui et ce, durant toute une année.

Par Abia Selles

Les différents édifices culturels ouvriront leurs portes au public afin de démontrer la richesse culturelle de notre pays. En effet, ce rendez-vous qui sera ouvert avec l'épopée de Constantine mettra la lumière sur des siècles de civilisation et d'histoire glorieuse. La participation algérienne sera très importante lors de cette manifestation. Des artistes des quarante-huit wilayas seront au rendez-vous pour promouvoir une richesse culturelle souvent étouffée.

D'ailleurs, les sept wilayas qui ont participé hier à la parade ne sont qu'un petit exemple. Cette parade qui a commencé de silloner les grands boulevards de la ville en fin de journée était une occasion pour les Constantinois d'avoir un échantillon culturel des pays participants ainsi que de sept villes algériennes.

A titre d'exemple, la participation d'artistes et du mouvement associatif de Tizi-Ouzou a mis en relief une des facettes de la culture algérienne.

Cette participation permettra de «mettre en avant une des facettes de la culture algérienne dans ses dimensions amazighe, arabe et islamique», comme ce fut le cas lors des manifestations d'«Alger capitale de la culture arabe» et «Tlemcen capitale de la culture islamique» où la wilaya de Tizi-Ouzou était présente avec un programme culturel aux couleurs locales.



Le deuxième jour de cette manifestation sera marqué par la présentation d'une opérette sur la paix à la salle de spec-

tacles. Cette opérette sera présentée le 27 avril courant à Alger avant de faire une tournée nationale. Des expositions dans différentes disciplines artistiques et culturelles seront aussi inaugurées par les responsables de la ville

Il est à noter que la manifestation «Constantine capitale de la culture arabe» sera en outre une occasion pour l'édition de mille titres ainsi que quelques rééditions. Ce projet s'ajoute afin de «promouvoir la lecture et donner plus de valeur au livre».

A. S.

35^e anniversaire du printemps berbère

Vaste menu de célébration à Tizi Ouzou

La direction de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou a rendu public, mardi, le programme de célébration du 35^e anniversaire du printemps berbère. En effet, le responsable de cette direction, Ould Ali El Hadi a indiqué, au cours d'une conférence de presse animée au petit théâtre de la maison de la culture Mouloud- Mammeri, que le 35^e anniversaire du «20 avril 1980» se veut un «moment de commémoration et d'hommage aux acteurs du combat pour le parachèvement de l'édifice identitaire algérien et tous ceux qui ont contribué à faire du fait Amazigh une réalité culturelle et identitaire dans la construction des fondements de la personnalité de l'Algérie».

Toujours dans sa déclaration liminaire, il a appelé pour que la prochaine révision constitutionnelle consacre «sans confusion le caractère officiel de la langue amazighe en vue d'assurer sa promotion comme fondement saillant de l'identité algérienne et un vecteur d'épanouissement».

S'agissant du contenu du programme d'animation de ce 35^e anniversaire du printemps amazigh qui s'étalera du 15 avril au 25 mai prochain, le conférencier a indiqué qu'il y aura des tables



rondes, des journées d'étude, des expositions sur la chronologie des événements du Printemps amazigh et des ateliers de démonstration des arts et métiers traditionnels qui seront abrités par l'ensemble des établissements culturels de la wilaya.

En plus de tous ces activités énoncées, la direction de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou, en collaboration avec plusieurs autres institutions relevant du même secteur ainsi que près d'une centaine d'associations de divers horizons, a prévu quelque 40 spectacles artistiques et une trentaine de représentations théâtrales dans pratiquement toutes les localités

de la wilaya ainsi que dans des cités universitaires, des établissements scolaires et de la formation professionnelle. Ould Ali El-Hadi n'a pas manqué de rappeler qu'une bonne partie de ce programme coïncidera avec les premiers jours du mois du patrimoine qui se tient chaque année du 18 avril et 18 mai placé pour l'année 2015 sous le thème «Patrimoine et territoire» en référence à la convention de l'Unesco pour la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en 2005 et ratifiée par l'Algérie.

Par ailleurs, en réponse à la question sur la polémique suscitée par l'annonce de certains artistes

kabyles de boycotter la manifestation «Constantine capitale de la culture arabe», Ould Ali El-Hadi a tenu à souligner qu'il s'agit là d'un «faux débat» qui n'a pas lieu d'être car l'événement en question reste culturel et portera sur l'une des dimensions de l'identité algérienne. Et pour lui, Tizi Ouzou participera avec des artistes et autres groupes artistiques pour aller justement mettre en relief l'amazighité.

Pour Ould Ali El-Hadi, chaque artiste est libre de choisir de participer ou de ne pas participer au moment où il sera appelé à prendre part à ladite manifestation sans manquer de rappeler que contrairement à l'événement culturel de Constantine celui d'«Alger capitale de la culture arabe» ou encore «Tlemcen capitale de la culture islamique», la participation de nombreux artistes de la région pour mettre en relief l'amazighité n'avait pas suscité la supposée problématique posée aujourd'hui. Ould Ali El-Hadi a même saisi l'occasion pour appeler à laisser le libre choix aux artistes de prendre part ou pas à des événements exclusivement culturels.

Hamid Messir

Musique

Le chanteur Percy Sledge n'est plus

Percy Sledge, le chanteur de soul célèbre pour son titre «When a man loves a woman» est mort mardi chez lui à Baton Rouge en Louisiane (sud des Etats-Unis) à l'âge de 73 ans, a annoncé son agent artistique. Le chanteur avait enregistré en 1966 le tube, considéré comme «une des plus grandes chansons de soul de tous les temps», à en croire le site Internet du Rock and Roll Hall of Fame. La ballade, qui avait

dominé les hit-parades pendant des semaines, est classée 53^e dans la liste des 500 plus grandes chansons de tous les temps par le magazine «Rolling Stone».

Selon le magazine, Sledge venait alors de perdre à la fois son travail dans le bâtiment et sa petite amie partie à Los Angeles.

Il avait improvisé la mélodie et les paroles avant d'en donner le crédit à ses copains du petit groupe auquel il appartenait, et qui

l'avaient aidé aux arrangements. La carrière du chanteur s'était poursuivie avec d'autres titres également à succès comme «Warm and tender love» ou «It tears me up».

Percy Sledge avait reçu un prix pour l'ensemble de sa carrière de la Rythm and Blues Foundation et était entré dans le Rock and Roll Hall of Fame en 2005. Il était né à Leighton en Alabama (sud).

D.R.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn-Khaldoun

Jusqu'au 19 avril : Projection du film «Les portes du soleil : Algérie pour toujours» de Jean-Marc Minéo

Galerie Asselah

Jusqu'au 16 avril : Exposition de peinture par l'artiste Amel Benghezala.

Villa Abdeltif

Jusqu'au 18 avril : Exposition de peinture «Offrande au pays du Cèdre» de l'artiste Djahida Houadef.

Institut culturel italien

Jusqu'au 25 avril : Exposition de costumes italiens du XV^e au XIX^e siècles, par l'atelier Il Costumes de Rome.

Galerie Baya du palais de la culture Moufdi-Zakaria

Jusqu'au 28 avril : Exposition de l'artiste peintre Mustapha Nedjai

Aïda Gallery (Dély-Ibrahim)

Jusqu'au 25 avril : Exposition de peinture de l'artiste Youcef Hafid

Coup-franc direct



Le bricolage continue

Par Anouar M.

Malheureusement on donne encore des indices qui font que dans notre pays, l'organisation fait défaut et cela se répercute sur le niveau du football algérien. Ainsi, le stade du 5-Juillet ne sera pas prêt pour la finale de la Coupe d'Algérie de football comme l'avait promis les responsables de la balle ronde algérienne et qui avaient indiqué que tout sera prêt pour ce rendez-vous, ce qui n'a pas été le cas. Ainsi, la finale aura lieu finalement au stade Tchaker de Blida qui a pour habitude de recevoir les matches de l'équipe nationale ainsi que les matches comptant pour les compétitions africaines. Les autorités sportives ont, pourtant, évoqué la réception du stade du 5-Juillet au temps voulu pour jouer la finale de la Coupe d'Algérie dans le temple olympique, une année après avoir été fermé pour un lifting complet qui touchera les tribunes, le terrain et les vestiaires. Pourquoi faire une promesse et ne pas la respecter ensuite ? Il est clair qu'en Algérie, cela devient une habitude et on se demande ensuite pourquoi il y a un dysfonctionnement et qu'on n'est pas sélectionné pour abriter une compétition africaine, voire internationale. Il faudra revoir tout ce qui concerne l'organisation et éviter ces erreurs qui se répètent à chaque fois et qui nuisent au football national.

A. M.

Coupe d'Algérie de football
La finale fixée le 2 mai à Blida

La finale de la 51^e Coupe d'Algérie de football entre le MO Béjaïa et le RC Arbaâ, se jouera le samedi 2 mai au stade Mustapha-Tchaker de Blida (16h00), a annoncé mardi la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site internet. La finale était annoncée précédemment au stade du 5-Juillet 1962 d'Alger, objet d'une opération de rénovation. Le ministre des Sports, Mohamed Tahmi, avait déclaré par le passé que l'enceinte olympique allait être «prête» pour abriter cette finale. Par ailleurs, la FAF a indiqué que la finale militaire qui opposera le

Commandement des Forces Terrestres (CFT) au Commandement de la Gendarmerie nationale, précèdera le match MOB-RCA, leur première finale. Le MOB et le RCA, qui avaient accédé ensemble en Ligue 1 professionnelle en 2013, ont composé respectivement vendredi et samedi leur billet pour la finale. Le MO Béjaïa a passé l'écueil de l'ES Sétif (1-1, aux tab 6-5), de même que le RCA qui a éliminé l'ASO Chlef (0-0, aux tab 3-0). Le stade Mustapha-Tchaker de Blida avait abrité les finales de la Coupe d'Algérie des éditions de 2003, 2008, 2009, et 2014.

Tennis

Inès Ibbou gagne 59 places

La joueuse de tennis algérienne Inès Ibbou s'est hissée à la 93^e place du classement mondial «juniors», publié lundi par la Fédération internationale de tennis, en grande partie grâce à son sacre aux Championnats d'Afrique U18 disputés du 4 au 11 avril au Caire (Egypte). L'Algérienne (16 ans) a engrangé, en effet, 120 points pour son titre de championne d'Afrique dans le tableau simple, et six points supplémentaires pour avoir atteint les quarts de finale en double, ce qui représente un total de 126 points, qui l'a fait passer de la 152^e à la 93^e place. Ibbou irrésistible du début à la fin des derniers championnats d'Afrique en Egypte s'était imposée (2-0) en finale disputée le 10 avril face à l'Egyptienne Sandra Samir (6-4, 6-3). Après avoir été exemptée du 1^{er} tour, l'Algérienne a démarré le tournoi en fanfare, l'emportant (6-0, 6-0) contre la Namibienne Lize Elfrida Moolman, avant d'enchaîner (6-3, 6-1) contre la Marocaine Zineb El Houari, puis (6-2, 6-2) en quarts de finale contre la Tunisienne Chiraz Bechri. En demi-finale, Ibbou s'était montrée tout aussi expéditive que lors des tours précédents, surclassant la Sud-Africaine Barand Zani (6-0, 6-2), pour aller chercher le titre continental face à l'Egyptienne Sandra Samir.



USM Bel-Abbès
Les contrats d'Achiou, Tchico et Yeghni résiliés ?

Les contrats des trois sociétaires de l'USM Bel-Abbès, Hocine Achiou, Mohamed Tchico et Mohamed Yeghni, qui boudent leur l'équipe, pourraient être résiliés, a-t-on appris auprès de la direction du club de l'Ouest. «Jusqu'à maintenant, les trois joueurs en question n'ont pas donné signe de vie, en décidant de boudier l'équipe sans raison apparente. La direction ne va pas rester les bras croisés devant ce comporte-



ment injustifié et irresponsable, en prenant les décisions qui s'imposent qui peuvent aller jusqu'à la résiliation de leur contrat», a indiqué le vice-président de l'USMBA, Tayeb Brahim Amine. Les trois joueurs ont quitté leur équipe lundi, soit à la veille du match capital pour le maintien, prévu mardi à domicile face à l'USM Alger, en ouverture de la 25^e journée. Au terme de la 24^e journée,



l'USMBA est le premier non relégué, en occupant la 13^e place au classement avec 29 pts, à une longueur de la zone de relégation. Le dirigeant bel-abbésien est allé plus loin dans ses propos, évoquant «un complot» qui n'a pas lieu d'être «au moment où l'équipe lutte pour son maintien», refusant d'expliquer le comportement des joueurs «par un différend financier, d'autant qu'ils ont été payés au dernier centime», a-t-il conclu.

Ligue 1 Mobilis : (25^e journée - 1^{re} partie)

L'Entente repasse en tête

L'Entente de Sétif repasse en tête du classement de la Ligue 1 Mobilis, même si cela est d'une manière provisoire après le succès arraché à domicile au stade du 8-Mai 1945 de Sétif face à la JS Kabylie et ce sur le score d'un but à zéro. Le seul but par Benyentreou a été inscrit par Benyentreou en 2^e période.

Par Anouar M.

Le but vaut son pesant d'or étant donné qu'il permet aux gars de la ville des Hauts-Plateaux de se réconcilier avec leurs fans très déçus par les derniers mauvais résultats. Les Sétifiens sont décidés à ne pas lâcher et continueront à se battre pour le titre jusqu'à la dernière journée malgré la grande concurrence avec le MOB. Pour la JSK, cette défaite complique plus sa situation et se retrouve en bas du tableau malgré le fait que tous les ingrédients étaient rassemblés pour enregistrer de bien meilleurs résultats. Les Canaris doivent se reprendre lors des prochaines jour-



Les Sétifiens s'accrochent toujours

nées au risque de se trouver dans une situation plus compliquée. Lors des matches avancés d'avant-hier soir aussi, le MC El Eulma a réussi une belle performance en arrachant une victoire méritée chez la lanterne rouge, le Nasr d'Hussein Dey sur le score de (2/1). Les Sang et Or ont, quant à eux, mis un pied en Ligue II et il leur sera difficile de sortir de ce pétrin. Les Eulmies, eux, commencent à sortir de la crise surtout qu'ils ont arraché quatre points en deux sorties à l'extérieur de leurs bases. C'est une belle opération avant le match aller des huitièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique face à la

formation tunisienne du CS Sfax. Enfin, et dans le dernier match, l'USM Bel-Abbès a remporté une victoire très précieuse face à l'USM Alger qui lui permet aussi de sortir de la zone rouge. Même avec l'absence de quelques cadres, les gars de Mékerra ont réussi une bonne opération, alors que les Rouge et Noir s'éloignent du titre qu'ils convoitent pour la deuxième année consécutive.

A. M.

Résultats

ES Sétif-JS Kabylie	1-0
NA Hussein Dey - MC El Eulma	1-2
USM Bel-Abbès - USM Alger	1-0

Ligue 2 «Mobilis» (26^e journée)

Des duels explosifs au menu

Le match DRB Tadjenant - CA Batna pour l'accession et ESM Koléa - USMM Hadjout pour le maintien, seront à l'affiche de la 26^e journée de la Ligue 2 Mobilis de football, prévue vendredi, au moment où le leader, l'USM Blida sera en appel chez l'Amel Boussaâda, actuel 10^e du classement.

Fort de ses 12 points d'avance sur le 4^e, le leader blidéen peut faire un pas de géant pour la montée en L1 dès ce week-end, en dépit de la difficulté de la tâche qui attend les hommes de Kamel Mouassa à Boussaâda, connue pour être difficile à manier chez elle.

Le DRBT, 2^e avec sept points de retard sur l'USMB, accueille pour sa part le CAB, dans ce qui se présente comme l'un des plus chauds débats

du haut du tableau, au moment où l'ESMK (15^e) et l'USMMH (14^e) vont s'affronter dans un duel direct pour la survie en Ligue 2. Avec le même nombre de points que le DRBT (41), le RC Relizane se rendra à Oum El Bouaghi avec l'intention de réussir le meilleur résultat possible face à l'US Chaouia, même si ses cinq points d'avance sur l'O Médéa et le CA Batna, qui se partagent la 4^e place, l'assurent de rester sur le podium en cas de résultat négatif à l'issue de cette 26^e journée. Le derby de l'Est, entre le CA Bordj Bou Arreridj et l'AS Khroub ne s'annonce pas moins palpitant, car opposant deux «héros» de la précédente journée, avec d'un côté les Criquets, auteurs d'un nul (1-1) chez l'USM Blida et les Khroubis, qui ont réussi un joli

retournement de situation face à l'ABS (3-1) alors qu'ils étaient en infériorité numérique. La JSM Béjaïa et le WA Tlemcen, les deux premiers clubs non relégués, joueront tous les deux en déplacement, respectivement contre le MC Saïda et l'O Médéa avec pour objectif de maintenir leur tête hors de l'eau. Enfin, la lanterne rouge, l'AB Merouana accueille le CRB Ain Fekroun dans une rencontre qui comptera presque pour du beurre, entre un club hôte déjà condamné au purgatoire, et son adversaire du jour (8^e), qui avec 34 points a pratiquement assuré son maintien. Toutes les rencontres se joueront en présence du public, à l'exception du choc ESMK-USMMH, la stade de Koléa étant sanctionné d'un huis clos.

MC El Eulma

Accorsi propose Chenihi à Bastia et au GFC Ajaccio

L'international algérien Brahim Chenihi, a été proposé par son entraîneur au MC El Eulma, Jules Accorsi, à deux formations françaises: le SC Bastia (Ligue 1) et le

GFC Ajaccio (Ligue 2), a indiqué le coach français du club de Ligue 1 algérienne de football. «J'ai proposé Chenihi à Bastia ainsi qu'au GFC Ajaccio qui a de grandes chances d'accéder à l'élite française dès la saison prochaine. J'espère que ce joueur sera transféré dès la saison prochaine en France ou ailleurs en Europe pour progresser davantage», a déclaré Accorsi au micro d'Al-Adjwa TV. Chenihi (25 ans) est considéré par les observateurs comme la révélation du championnat algérien cette saison. Ses belles prestations avec le MCEE, un club qui lutte pour son maintien, n'ont pas laissé indifférent l'entraîneur national Christian Gourcuff. Ce dernier l'a en effet convoqué pour le précédent stage à Doha après avoir été retenu pour les matches face à l'Ethiopie et le Mali lors des éliminatoires de la Coupe d'Afrique (CAN-2015).



«Certes, la presse ne parle pas beaucoup de ce joueur, mais j'estime qu'il a le profil pour évoluer dans le haut niveau», avait déclaré le technicien français avant le début du tournoi de Doha. Le natif de M'sila va conforter le sélectionneur dans son jugement en réussissant deux belles sorties contre le Qatar (défaite 1-0) et Oman (victoire 4-1), pour ses deux premières sélections sous le maillot des Verts.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Sidi-Aïch

Un voleur pris en flagrant délit par la police

LES ÉLÉMENTS de la police judiciaire ont arrêté un dangereux malfaiteur en flagrant délit de vol au niveau du marché hebdomadaire de Sidi-Aïch, apprend-on de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit de B.S., âgé de 34 ans, habitant le village Bouzoulam à El-Kseur, et ayant des antécédents judiciaires. L'individu a profité d'une bousculade au niveau de l'arrêt de bus assurant la desserte Sidi-Aïch-Béjaïa pour soustraire un portefeuille de la poche d'un voyageur, en l'occurrence S.N. 34 ans, habitant Akfadou. Le portefeuille contenait la somme de 5 000DA et des papiers. «Le malfaiteur est monté dans un autre bus, mais sera arrêté par la police qui observait la scène», ajoute la même source. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa, il a été placé en détention provisoire pour vol en flagrant délit.

H. C.

Sahara occidental

Plus de 40 blessés dans une manifestation pacifique à El Ayoun occupée

PLUS DE 40 personnes ont été blessées mardi suite à une intervention violente des forces d'occupation marocaines contre des manifestants sahraouis dans la ville occupée d'El Ayoun, a indiqué hier l'Agence de presse sahraouie (SPS).

«Les manifestants appelaient pacifiquement au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à la nécessité d'une protection onusienne de la population sahraouie dans les territoires occupés du Sahara occidental», précise la même source.

«Les forces marocaines ont mené une violente attaque contre les manifestants à travers les jets des pierres sur les maisons des citoyens sahraouis et la répression pour disperser les manifestants, en particulier dans les quartiers de Hay Matalla et Daddach», indique SPS. Cette manifestation a coïncidé avec la visite d'une délégation du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme.

S. R.

Trafic/12 contrebandiers arrêtés à Bordj Badji Mokhtar

Importante quantité de carburant saisie à Maghnia

DOUZE CONTREBANDIERS ont été arrêtés à Bordj Badji Mokhtar et une importante quantité de carburant saisie à Maghnia, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

«Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la contrebande et le crime organisé, des éléments des gardes-frontières de Maghnia, relevant du secteur opérationnel de Tlemcen (2^e Région militaire), ont saisi les 13 et 14 avril 2015

une quantité de carburant destinée à la contrebande s'élevant à 17 240 litres», lit-on dans le communiqué.

Par ailleurs, un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), relevant du secteur opérationnel de Bordj Badji Mokhtar (6^e Région militaire) «a arrêté deux contrebandiers et saisi deux véhicules tout-terrains, quatorze détecteurs de métaux et neuf téléphones portables», ajoute le communiqué du MDN.

O. N.

Le doyen des juges d'instruction au sujet de Tinguentourine

L'affaire de l'attaque toujours en cours d'instruction

L'AFFAIRE DE l'attaque terroriste contre le complexe gazier de Tinguentourine (Illizi) avec prise d'otages perpétrée le 16 janvier 2013 «est toujours en instruction», a indiqué hier à Alger le doyen des juges d'instruction auprès du Pôle judiciaire spécialisé de Sidi M'hamed, Rachid Alane. «C'est un dossier qui se trouve toujours en instruction, et un nombre d'accusés font l'objet de recherches», a précisé M. Alane, en marge

d'une journée d'étude à la cour d'Alger portant sur la communication dans les grandes affaires judiciaires et les procès. Répondant à une question de l'APS sur le nombre des accusés poursuivis dans cette affaire, il a dit qu'«ils étaient nombreux», sans préciser pour autant leur nombre exact. Un groupe de 32 terroristes de huit nationalités (algérienne, tunisienne, égyptienne, malienne, nigérienne, canadienne et mauritanienne) avait attaqué la base de Tinguentourine, faisant 37 morts parmi les travailleurs du site. Le site gazier de Tinguentourine employait 790 personnes dont 134 de 26 nationalités. L'intervention des forces de l'Armée nationale populaire (ANP) a permis d'éliminer 29 terroristes du groupe qui a mené l'attaque et de capturer trois autres, selon un bilan officiel.

LA LIBYE D'AUJOURD'HUI



LOWIS

Djalou@hotmail.com

Cour de Boumerdès

Le maire de Timezrit, 23 élus et entrepreneurs devant le juge

■ C'est à la suite d'une plainte déposée par deux élus de ladite municipalité, faisant état de la gestion unilatérale du président de l'APC et l'attribution de marchés publics litigieux non conformes à la réglementation et au code des marchés, que les gendarmes de la section de recherches ont déclenché une enquête.

Par Ahmed K.

Le tribunal près la cour de Boumerdès a traité avant-hier l'affaire de la municipalité de Timezrit dans laquelle sont impliqués l'ex-maire de la mandature 2007-2012 et 23 autres accusés dont des élus de la municipalité et des entrepreneurs. Cette affaire, faut-il le rappeler, a été rejugée suite à un pourvoi en cassation. Le tribunal de première instance a prononcé une peine de 4 ans de prison ferme à l'encontre du principal accusé, en l'occurrence le maire Talabouzrou Amar, 3 ans de prison à l'encontre des autres accusés. C'est à la suite d'une plainte déposée par deux élus de ladite municipalité, faisant état de la gestion unilatérale du président de l'APC et l'attribution de marchés publics litigieux non conformes à la réglementation et au code des marchés, que les gendarmes de la section de recherches ont déclenché une enquête qui s'est soldée par la présentation des mis en cause devant le juge d'instruction. Selon l'arrêt de renvoi, chaque citoyen de la commune a déboursé la somme de 1 680 DA auprès de la municipalité pour régulariser sa situation quant à l'obtention d'un acte de propriété afin de bénéficier de l'aide de l'état dans le cadre de l'habitat rural. Cette somme devrait être réglée au niveau des

services des domaines de la wilaya. Outre cette carence, les plaignants dénoncent l'attribution de marchés à des entreprises non qualifiées ou ne disposant pas de registre du commerce. A la barre, les accusés ont réfuté les accusations portées contre eux et plaidé l'innocence.

Le procureur général dans son réquisitoire a requis la peine maximale contre l'ensemble des accusés. Le verdict sera prononcé lors de la prochaine audience, dira le président.

A. K.

Wilaya d'Alger

En un mois 800 personnes arrêtées pour trafic de drogue

2 241 AFFAIRES ont été traitées en mars dernier par les services de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger. Elles se sont soldées par l'arrestation de 2 095 personnes, dont 783 pour trafic de drogue. Selon la direction de la communication et des relations publiques de la Sûreté de wilaya d'Alger, 783 personnes ont été arrêtées pour détention et usage de stupéfiants ou substances psychotropes, 262 pour port d'armes prohibées et 1 050 autres pour divers délits durant le mois de mars dernier. S'agissant de la nature des affaires traitées, 318 relèvent des atteintes aux biens, 708 concernent des atteintes aux per-

sonnes et deux affaires d'homicide. Par ailleurs, 262 personnes ont été arrêtées dont 155 ont été placées sous mandat de dépôt dans 250 affaires de port d'armes prohibées. En matière de lutte contre les stupéfiants, 676 affaires ont été traitées durant la même période, impliquant 783 présumés auteurs. Bilan de la saisie : 55,068 kg de résine de cannabis, 6,3 grammes d'héroïne, 4 grammes de cocaïne ainsi que 1 1364 comprimés de psychotropes. D'autre part, il a été enregistré 3 848 retraits immédiats de permis de conduire dans 12 487 infractions au code de la route.

Mahi Y.

Hani Y.